



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
COMMUNE DE MOREAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 3 juin à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de M. Pascal ROSELIER, Maire.

Présents :

MM. ROSELIER Pascal, Maire, TALMONT Marie-Christine, POUILLAUDE Maurice, PICAUT Marie-Pierre, STAEL Gérard, PICAUD Nathalie, adjoints au Maire, LAURENT Isabelle, JOUANNIC Anne, BOURALY Monique, MARZIN Mikaël, LE TOQUIN Stéphanie, LAMOUR Véronique, LORIC Franck, CANTE Ghislain, TALMONT David, LE NET Karine, PUISSANT Séverine, DENIS David, LORIC Emilie, LE FICHER Yoann.

Absents excusés :

MM. LE GAILLARD Didier (Pouvoir à Mme TALMONT Marie-Christine), LE HOUEZEC Romy (Pouvoir à Mme PICAUT Marie-Pierre), LE PALLUD Sonia (Pouvoir à M. MARZIN Mikaël), CAMPS Tristan (Pouvoir à Mme PICAUT Nathalie), RIQUELME Jean-Pierre (Pouvoir à M. POUILLAUDE Maurice), MOISDON Gabin (Pouvoir à M. ROSELIER Pascal), LE TOHIC Morgane.

Le Conseil Municipal a désigné M. David DENIS en qualité de secrétaire de séance.

Date de convocation : 24 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 27 Présents : 20 Votants : 26

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU SEIN DU CADRE D'EMPLOIS
DES ADJOINTS TERRITORIAUX DU PATRIMOINE

(Délibération 2022_06_03_14)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 qui précise que « Les emplois de chaque collectivité ou établissement mentionné à l'article L. 4 sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. »,

Considérant l'intérêt de créer, au sein du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (filiale culturelle), un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}), à compter du 08 août 2022 ;

Les grades correspondant à l'emploi créé sont les grades d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe et d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2^{ème} classe ou d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1^{ère} classe.

Considérant que l'agent recruté sera chargé de la gestion, l'animation et la promotion de la médiathèque et de la ludothèque ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 du budget 2022 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **DECIDE** de créer un emploi permanent à temps complet (35/35^{ème}) dans le cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine (filiale culturelle), à compter du 08/08/2022 ;

Les grades correspondant à l'emploi créé sont les grades d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe et d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe.

Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire du grade d'adjoint territorial du patrimoine, d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe ou d'adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe.

- **AUTORISE** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la présente délibération.

*Fait et délibéré à Moréac,
Les Jour, mois et an susdits.*

Le Maire

